

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 777

3 mai 2007

SOMMAIRE

Airline Four S.à r.l.	37291	Ifile S.A.	37255
Airline Three S.à r.l.	37291	Independent Funding Company Holding S.A.	37281
Archer Investments S.à.r.l.	37263	Intertel S.à r.l.	37263
Asset Restructuring	37290	Klößner Finance S.à r.l.	37250
Association de l'Art Vivant de Differdange	37251	Kravitz & Ashe Investments S.A.	37284
Aura Holding Société Anonyme	37276	Liberty Land Holding S.A.	37258
A.Z. International S.A.	37292	Multi Metal Investment S.à r.l.	37273
Ballymore Projects Sàrl	37275	Nicobar Holding S.A.	37255
Beaulieu Investments S.A.	37274	Ommair	37257
Berg Capital	37273	Optilor S.à r.l.	37256
Carolis International S.A.	37291	Pacuare S.A.	37296
Carrera Motors S.A.	37294	Perpaper S.A.	37258
Cetinblew Investment S.A.	37273	P.H. Invest S.A.	37257
Cruise Luxco 1 S.à r.l.	37292	ProLogis European Finance IV S.à.r.l.	37290
CYBERservices Luxembourg	37293	ProLogis European Finance VI S.à r.l.	37283
Demeure de Charme GP	37261	ProLogis European Finance V S.à.r.l.	37274
Dowding & Mills S.A.	37256	Quadraron Holding S.A.	37275
Ednarts Investments S.à r.l.	37275	Serin Invest Lux S.A.	37296
ER-Securities (Holding) S.A.	37263	Service Elevage et Génétique de la Centra- le Paysanne Luxembourgeoise	37261
Etosha Holding S.A.	37290	Social Foundation Holding S.A.	37283
Eurowire	37262	Structured Finance Management (Luxem- bourg) S.A.	37254
Eviend S.à r.l.	37277	Tadfin Participations S.A.	37277
Feil Investments S.à r.l.	37254	Tadfin Participations S. à r.l.	37277
Fetia Ura S.A.	37293	Targa S.A.	37250
Fidufisc S.A.	37293	Tilani S.à r.l.	37257
Field Point I-A RE 7 S.à r.l.	37276	Trizec 4 S.à r.l.	37295
Field Point RE VII	37277	Valnoc S.A.	37263
Fisem S.A.	37254	Ventara S.A.	37292
Fonds Direkt Sicav	37250	Victory Asset Management S.A.	37255
Gapel Investments S.à r.l.	37274	Walk 1 S.à r.l.	37274
Gerbil Corporation S.à r.l.	37256	Walk 2 S.à r.l.	37281
Globus Research & Development S.A.	37276	Walk 3 S.à r.l.	37255
Hamer S.A.	37294		
Hastings Luxembourg Water S.à.r.l.	37258		

Fonds Direkt Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 70.709.

Die Bilanz zum 30. September 2006 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2006 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxembourg hinterlegt.

Luxembourg, den 28. Februar 2007.

Für FONDZ DIREKT SICAV

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

V. Augsdörfer / T. Haselhorst

Référence de publication: 2007035555/1239/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00209. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070031496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2007.

Klöckner Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 107.396.

EXTRAIT

Par résolution écrite

- en date du 8 février 2007, l'associé unique de la Société

a nommé Madame Silvia Franzen et Dr Wolfgang Zettel en tant que membres du Conseil de Gérance de la Société à partir du 1^{er} février 2007 pour une durée indéterminée;

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trèves en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle à 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Gérant

Silvia Franzen, née le 15 mars 1969 à Hermeskeil en Allemagne, gérante, avec adresse professionnelle à 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Gérante

Dr Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle à 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Gérant

- en date du 8 février 2007, le Conseil de Gérance de la Société a décidé de transférer le siège de la Société de son adresse actuelle:

65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg à l'adresse suivante:

59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KLÖCKNER FINANCE S.à r.l.

S. Lambert

Gérant

Référence de publication: 2007036265/260/30.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2007, réf. LSO-CB06058. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

Targa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 67.250.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 29 janvier 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Eric Giacometti (Annexe 1.) de sa fonction d'administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec

effet immédiat, Monsieur Stefano De Meo, employé privé, demeurant à 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Eric Giacometti, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité de voix, de transférer le siège social de la société du 9-11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, avec effet au 29 janvier 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2007.

Le Conseil d'Administration

S. De Meo / M. La Rocca

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007036186/43/27.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04451. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

Association de l'Art Vivant de Differdange, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4621 Differdange, 10-12, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg F 6.950.

— STATUTS

Chapitre I^{er} : Dénomination, Siège, But et principes fondamentaux de l'association

Art. 1^{er}. L'association, fondée le 7 décembre 1944, a été dénommée ASSOCIATION DE L'ART VIVANT DE DIFFERDANGE et constitue une association sans but lucratif. L'association est plus couramment connue sous l'abréviation ART VIVANT DIFFERDANGE. Son siège social est établi à L-4621 Differdange, Hôtel Au Petit Casino, 10-12, Place du Marché.

Art. 2. L'association a pour but de réunir des amateurs d'art appartenant aux divers domaines de l'expression artistique - arts plastiques, graphiques et arts appliqués - sans discrimination des tendances.

Art. 3. L'association a pour objet de cultiver l'esprit et le goût de l'art, soit par des expositions, soit par des conférences ou réunions, et de resserrer entre ses membres actifs ou inactifs les liens d'amitié et d'entraide, d'échanger les idées dans un esprit franc et sincère, ainsi que de défendre leurs intérêts moraux et matériels.

Art. 4. L'ASSOCIATION DE L'ART VIVANT DE DIFFERDANGE est neutre sur le plan idéologique, politique et religieux.

Chapitre II: Membres de l'association, Admission, Démission, Exclusion, Cotisation

Art. 1^{er}. L'ASSOCIATION DE L'ART VIVANT DE DIFFERDANGE se compose de:

- membres d'honneur
- membres inactifs
- membres actifs
- membres protecteurs

Art. 2. Admission.

a) Peut être nommé membre d'honneur toute personne qui a rendu ou qui est susceptible de rendre des services à l'association.

b) L'ASSOCIATION DE L'ART VIVANT DE DIFFERDANGE peut s'adjoindre comme membre inactif toute personne désirant travailler au sein du conseil d'administration et qui défend les intérêts de l'association.

c) L'admission comme membre actif de L'ASSOCIATION DE L'ART VIVANT peut être sollicitée par tout artiste de nationalité luxembourgeoise, résident ou non, par une demande écrite. Les artistes étrangers ayant résidé pendant cinq ans au moins dans le pays, et les artistes frontaliers peuvent être également admis comme membres actifs dans les mêmes conditions.

d) Est considérée comme membre protecteur toute personne qui apporte à L'ASSOCIATION DE L'ART VIVANT DE DIFFERDANGE son appui moral ou financier.

Art. 3. Démission. Tout membre est libre de se retirer de l'association en adressant sa démission écrite au conseil d'administration. Est considéré comme démissionnaire de fait:

- tout membre qui ne s'acquitte pas de sa cotisation
- tout membre qui n'a pas participé aux expositions pendant cinq années consécutives (sans excuse valable)
- tout membre du conseil d'administration ayant manqué 3 réunions consécutives sans excuse.

Art. 4. Exclusion. Peut être exclu de L'ASSOCIATION DE L'ART VIVANT DE DIFFERDANGE tout membre qui porte à celle-ci un préjudice grave et/ou qui contrevient aux idées de l'association. L'exclusion est prononcée par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration à la majorité simple des membres présents.

Art. 5. Cotisation. Le montant de la cotisation annuelle est fixé par l'assemblée générale. La cotisation est payable au quatrième (4^e) trimestre de l'année, mais au plus tard avant la date de l'assemblée générale ordinaire.

Chapitre III. Administration, Gestion, Attributions des président(e), secrétaire et trésorier(e)

Art. 1^{er}. L'association est gérée par un conseil d'administration qui se compose de 7 membres au moins et de 11 membres au maximum.

Art. 2. Le conseil d'administration se compose de:

- Président(e)
- Vice-président(e)
- Secrétaire général(e)
- Trésorier(e)
- Membres assesseurs (4-8)

Les postes de secrétaire général(e) et de trésorier(e) peuvent être occupés par une même personne, ce qui n'est pas le cas pour les postes de président(e) et secrétaire.

Art. 3. Le conseil d'administration est élu par les membres d'honneur, inactifs et actifs réunis en assemblée générale à la majorité simple des voix des membres présents.

L'élection se fera au scrutin secret. Un bureau électoral, composé de trois membres actifs non candidats, procède à l'organisation du vote, surveille le dépouillement des bulletins et proclame le résultat. La durée du mandat des membres élus est de trois ans, étant entendu que le tiers des mandats viendra à échéance chaque année. Pour la première période de trois ans, le conseil déterminera l'ordre des échéances.

Le/la président(e), le/la vice-président(e) et le/la secrétaire devront être d'échéances différentes.

Art. 4. Le conseil d'administration exerce la haute surveillance sur la société. Il représente celle-ci dans ses relations avec des particuliers et des pouvoirs publics.

Art. 5. Le/la président(e) préside les assemblées ordinaires et extraordinaires, les réunions du conseil d'administration et les réunions des membres actifs. En cas d'empêchement le/la président(e) sera remplacé par le/la vice-président(e), désigné(e) au sein du conseil, ou par le/la secrétaire général(e).

Art. 6. Le/la secrétaire est tenu(e) de convoquer les membres pour les assemblées et réunions de toutes sortes. Il sera également responsable que les invitations parviennent aux intéressés au moins 48 heures avant les réunions.

Il/elle est tenu(e) de dresser un procès-verbal des réunions et assemblées. Ces procès-verbaux sont signés par le/la président(e) et le/la secrétaire général(e). A la fin de chaque année, le/la secrétaire doit rédiger un rapport final portant sur la gestion de l'association pendant la période révolue.

Art. 7. Le/la trésorier(e) est responsable de la bonne gestion des finances. Il ne peut procéder à aucune dépense que sur présentation d'une facture, qu'il/elle est tenu(e) de la conserver dans un dossier spécial et qu'il/elle devra présenter à la fin de chaque période en même temps que son rapport de caisse.

Art. 8. Il sera désigné dans l'assemblée générale ordinaire deux vérificateurs de caisse qui doivent donner décharge au/à la trésorier(e) par l'apposition de leur signature.

Art. 9. En cas de démission, décès, départ ou toute autre raison, d'un des membres du conseil d'administration, il sera pourvu à son remplacement par le candidat suivant ayant obtenu le plus de votes à l'assemblée générale ordinaire.

Art. 10. Le conseil d'administration délibère valablement si la majorité de ses membres sont présents. En cas de parité des voix, la voix du/de la président(e) ou de son remplaçant est prépondérante.

Art. 11. Les membres du conseil d'administration sont solidaires en ce qui concerne les décisions prises majoritairement.

Art. 12. Les membres du conseil d'administration sont solidairement engagés vis-à-vis de l'assemblée générale.

Art. 13. L'exercice commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Chapitre IV: Assemblées et réunions

Art. 1^{er}. Suivant les besoins, le/la président(e) peut convoquer les membres et/ou le conseil d'administration en assemblée ou en réunion.

Art. 2. Les assemblées générales peuvent être ou bien ordinaires ou bien extraordinaires.

Art. 3. L'assemblée générale ordinaire ne peut avoir lieu qu'une seule fois pendant l'exercice. Dans le courant du premier trimestre de l'année, les membres d'honneur, inactifs et actifs de l'association sont convoqués aux fins d'approbation du rapport et des comptes de l'année écoulée.

Dans cette même assemblée, les membres donneront décharge au conseil d'administration.

L'assemblée générale est convoquée par lettre ordinaire adressée à chaque membre quinze jours au moins avant la réunion. La convocation contient obligatoirement l'ordre du jour. Tout projet de modification des statuts doit être joint à la convocation. Toute proposition ou suggestion motivée et signée par un cinquième des membres actifs parvenant au/à la président(e) par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée doit être ajoutée à l'ordre du jour.

Art. 4. Ordre du jour d' l'assemblée générale ordinaire:

- allocution du/de la président(e)
- rapport de gestion du/de la secrétaire général(e)
- rapport financier du/de la trésorier(e)
- nomination de deux réviseurs de caisse
- fixation de la cotisation
- programme de l'exercice suivant
- divers

Art. 5. Les décisions des assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, sortent leur plein effet quel que soit le nombre de participants. Elles sont prises à la majorité simple des voix. En cas de parité des voix, celle du/de la président(e) ou de son remplaçant est prépondérante.

Les membres d'honneur, inactifs et actifs ont le droit de vote.

Les membres protecteurs ont seulement une voix consultative.

Art. 6. Pour des besoins spéciaux et si les membres (un cinquième des membres actifs) l'exigent par lettre recommandée, le/la président(e) peut convoquer une assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. En principe, les membres du conseil d'administration se réuniront une fois par mois pour traiter des questions en cours. Un membre ayant manqué trois réunions consécutives sans excuse valable est à considérer comme démissionnaire.

Chapitre V. Expositions

Art. 1^{er}. L'ASSOCIATION DE L'ART VIVANT DE DIFFERDANGE organise, en principe, tous les ans une exposition d'art à laquelle peuvent participer tous les membres actifs ou des invités spéciaux.

Cette exposition porte le titre de ...e SALON. Ce salon devra avoir un caractère représentatif et mettre en évidence l'évolution et le niveau artistique de L'ASSOCIATION DE L'ART VIVANT DE DIFFERDANGE.

Art. 2. Un conseiller technique, nommé par le conseil d'administration, sélectionnera toutes les œuvres à exposer et prend les décisions adéquates.

Art. 3. Il est établi pour chaque exposition un règlement particulier qui engage tous les membres de L'ASSOCIATION DE L'ART VIVANT DE DIFFERDANGE et tous les participants à ces expositions.

Ce règlement doit avoir l'approbation du conseil d'administration.

Art. 4. D'autres expositions peuvent être organisées selon les décisions du conseil d'administration.

Chapitre VI: Ressources

Art. 1^{er}. Les ressources de l'association se composent:

- des cotisations des membres d'honneur, inactifs, actifs et protecteurs,
- des dons et legs en sa faveur,
- des subsides accordés par des administrations publiques ou par des particuliers,
- du produit des loteries, d'expositions, de fêtes ou d'autres organisations.

Chapitre VII: Statuts, Dissolution

Art. 1^{er}. Statuts. L'assemblée générale extraordinaire seule peut procéder à des modifications des présents statuts.

Art. 2. Dissolution. La dissolution ne peut être prononcée que si le nombre des membres inactifs et actifs est inférieur à sept membres.

En cas de dissolution, l'actif restant après liquidation et paiement des dettes sera affecté au bureau de bienfaisance de la Commune de Differdange.

Differdange, le 2 mars 2007.

Pour le Conseil d'administration

R. Regenwetter / M. Weiten-de Waha / M. Derume / T. Scherschel-Schmitt / N. Bourone / M. S. Regenwetter / O. Stroh / M. Weiten / A. Hadjidimoff

Trésorière / Présidente / Membre / Membre / Secrétaire / Vice-Présidente / Membre / Membre / Membre

Référence de publication: 2007036112/7456/148.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01249. - Reçu 403 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

Structured Finance Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 95.021.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2007.

Pour STRUCTURED FINANCE MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007036715/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05379. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Fisem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 68.729.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007036711/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00759. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Feil Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.276.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2007.

Pour FEIL INVESTMENTS S.à r.l.
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.
Signature

Référence de publication: 2007036717/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05381. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Ifile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 38.865.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 45993 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007037065/211/11.

(070033410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Victory Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 25, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 120.438.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 28 février 2007.

M. Schaeffer
Notaire

Référence de publication: 2007037055/5770/12.

(070033016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Nicobar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 50.470.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 45843 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007037060/211/11.

(070033364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Walk 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 104.761.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 46320 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007037061/211/11.

(070033384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Dowding & Mills S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7237 Walferdange, 31, rue Mercatoris.

R.C.S. Luxembourg B 6.469.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 17 octobre 2006 au siège social

L'Assemblée acte et accepte la démission de Monsieur Jean-Marc Wagener demeurant professionnellement à Walferdange de ses fonctions d'administrateur.

L'Assemblée décide de nommer jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels de l'exercice 2006 Monsieur Frédéric Tanas demeurant professionnellement à L-7237 Walferdange, 31, rue Jean Mercatoris, en remplacement.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour la société

Signatures

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2007037021/231/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04534. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Optilor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 6-8, rue Origer.

R.C.S. Luxembourg B 27.269.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 novembre 2006 que la démission de Monsieur Marc Thill comme gérant de la société a été acceptée et que Madame Oriane Ortolani a été nommée en son remplacement née le 10 février 1958 à Dudelange et demeurant à L-1716 Luxembourg, 32, rue Jos Hansen.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Référence de publication: 2007037025/502/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10991. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070033333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Gerbil Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 113.283.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 13 février 2007

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 13 février 2007, DIAMENTEN HOLDINGS Sarl, une société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, a transféré 100 parts sociales à la société LONDON & REGIONAL OVERSEAS LTD, une société régie par le droit du Royaume Uni, ayant son siège social à St Alphage House, 2 Fore Street, London EC2Y 5 DH, United Kingdom.

Luxembourg, le 27 février 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

V. Ingelbrecht / H.-P. Schut

Référence de publication: 2007037024/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB07104. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

P.H. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 48.411.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 21 février 2007 à 14.00 heures à Luxembourg 23, avenue de la Porte-Neuve

Résolution

- Les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Jean Quintus, Monsieur Koen Lozie et COSAFIN S.A. (représentée par J. Bordet) au poste d'Administrateurs.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Pierre Schill, Commissaire aux Comptes.

Les mandats viendront donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels au 30 novembre 2007.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007037042/1172/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00684. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Tilani S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 6-8, rue Origer.

R.C.S. Luxembourg B 54.347.

—
Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 novembre 2006 que la démission de Madame Oriane Ortolani comme gérante de la société a été acceptée et que Monsieur Marc Thill a été nommé en son remplacement, né le 12 juillet 1948 à Luxembourg et demeurant à L-8063 Bertrange, 2, rue Batty Weber.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.
FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES
Signature

Référence de publication: 2007037027/502/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10995. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070033327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Ommair, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 68.603.

—
Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.
Pour copie conforme
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2007037028/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08662. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070033340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Liberty Land Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 76.767.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007037016/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007, réf. LSO-CC00803. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Perpaper S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.589.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007037017/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00481. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Hastings Luxembourg Water S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.413.

In the year two thousand and six, on the sixth of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich.

There appeared:

HDF (UK) HOLDINGS LIMITED, (company no 05462865), having its registered office at c/o HACKWOOD SECRETARIES, One Silk Street, London EC2Y 8HQ, United Kingdom, hereby represented by M^e Jean-Michel Schmit, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Melbourne on 5 December 2006.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party requests the undersigned notary to document the following.

The appearing party is the sole shareholder of the «société à responsabilité limitée» established in Luxembourg under the name of HASTINGS LUXEMBOURG WATER S.à.r.l., incorporated by deed of Maître Paul Frieders, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on March the 18th, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 627 of June the 17th, 2004, and registered with the Register of Commerce and Companies under number B 100.413 (the «Company»). The Company's articles of incorporation have last been amended by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on September the 29th, 2006, not yet published in the Mémorial C.

The appearing party, as sole shareholder of the Company, resolves as follows:

First resolution

The sole partner resolves to amend article 7.1 of the Articles of Association which shall forthwith read as follows:

«The Company is managed by one or more managers appointed by a single resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute the Board of Managers. The general meeting of partners may decide to qualify the managers as Class A Managers and Class B Managers respectively. The manager(s) need not be partner(s).»

Second resolution

The sole partner resolves to amend article 8.2 of the Articles of Association which shall forthwith read as follows:

«Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers.»

Third resolution

The sole partner resolves to amend article 9.5 of the Articles of Association which shall forthwith read as follows:

«The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the vote cast. In case the general meeting of partners has qualified the managers as Class A Managers and Class B Managers respectively, resolutions of the board of managers will only be validly taken, if at least one Class A Manager and one Class B Manager are present at the relevant meeting and vote in favour of the resolutions. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.»

Fourth resolution

The sole partner resolves to amend article 10 of the Articles of Association by adding the following sentence:

«In case the general meeting of partners has qualified the managers as Class A Managers and Class B Managers respectively, the Company shall be bound towards third party in all matters by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager only, except if the board of managers has validly delegated different signatory powers in accordance with article 8.2 of these Articles.»

Fifth resolution

The sole partner resolves to increase the number of managers from four (4) to five (5) and to appoint Mr Philippe Salpetier, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, for an unlimited period as new Class B manager.

The sole partner resolves to qualify the then existing managers holding office as follows:

Class A managers:

Mr Gordon Maxwell,

Ms Jo Stimpson,

Mr Petter Taylor,

Class B managers:

Mr Gérard Becquer,

Mr Philippe Salpetier.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at seven hundred euro (700.- EUR).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first names, civil status and residence, the said person has signed together with the notary the present original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le six décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

HDF (UK) HOLDINGS LIMITED, (company no 05462865), ayant son siège social à c/o HACKWOOD SECRETARIES, One Silk Street, Londres EC2Y 8HQ, Royaume Uni, représentée aux fins des présentes par M^e Jean-Michel Schmit, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Melbourne, le 5 décembre 2006.

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit.

Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée HASTINGS LUXEMBOURG WATER S.à.r.l., constituée suivant acte de Maître Paul Frieders, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 18 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 627 du 17 juin 2004, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 100.407 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 29 septembre 2006, non encore publié au Mémorial C.

Le comparant, en tant qu'associé unique de la Société, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 7.1 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une simple résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale qui établit les termes de leurs mandats. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront le Conseil des Gérants. L'assemblée générale des associés est en droit de décider de qualifier les gérants, respectivement, de Catégorie A et de Catégorie B. Le(s) gérant(s) peuvent ne pas être des Associés.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 8.2 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués pour des opérations déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le Conseil des Gérants.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 9.5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le Conseil des Gérants peut valablement délibérer et acter, si et seulement si, une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions du Conseil des Gérants sont valablement adoptées par la majorité des votes. Dans l'hypothèse où l'Assemblée Générale des Associés a qualifié les gérants, respectivement, de Catégorie A et de Catégorie B, les résolutions du Conseil des Gérants seront valablement adoptées uniquement si au moins un gérant de Catégorie A et un gérant de Catégorie B sont présents et votent en faveur des résolutions. Les résolutions du Conseil des Gérants seront tenues dans des procès verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à l'assemblée.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 10 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Dans l'hypothèse où l'Assemblée Générale des Associés a qualifié les gérants, respectivement, de Catégorie A et de Catégorie B, la société sera liée vis-à-vis des tiers dans toutes les opérations par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B seulement, à moins que le Conseil des Gérants ait valablement délégué le pouvoir de signature conformément à l'article 8.2 des Statuts.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le nombre de gérants pour passer de quatre (4) à cinq (5) et de nommer M. Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, pour une période indéterminée en tant que gérant de Catégorie B.

L'associé unique décide de qualifier les gérants existants à ce moment comme suit:

Gérants de Catégorie A:

M. Gordon Maxwell,

Mme Jo Stimpson,

M. Petter Taylor,

Gérants de Catégorie B:

M. Gérard Becquer,

M. Philippe Salpetier.

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à sept cents euros (700,- EUR).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: J.-M. Schmit, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 8 décembre 2006, vol. 471, fol. 36, case 2. - Reçu 12 euros.

Le receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 25 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007036441/5770/135.

(070032568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

Demeure de Charme GP, Société en nom collectif.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 117.865.

Le conseil d'administration a résolu de modifier les adresses des associés et des administrateurs à savoir DEMEURE DE CHARME S.à r.l. et FAULKNER PROPERTIES 1 S.à r.l. vers l'adresse suivante: 1, rue du Potager à L-2347 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2007.

DEMEURE DE CHARME GP

Signature

Référence de publication: 2007036583/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00442. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Service Elevage et Génétique de la Centrale Paysanne Luxembourgeoise, Société Coopérative.

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 71.723.

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société coopérative SERVICE ELEVAGE ET GENETIQUE DE LA CENTRALE PAYSANNE LUXEMBOURGEOISE, ayant son siège social à L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 71.723, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 septembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 907 du 30 novembre 1999,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch:

- en date du 27 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 756 du 17 mai 2002,

- en date du 14 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 284 du 31 mars 2005,

ayant un capital social fixé à quatre cent vingt-cinq mille euros (425.000,- EUR), représenté par cent soixante-dix (170) parts d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Fisch, agriculteur, demeurant à Calmus.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marco Gaasch, agriculteur, demeurant à Nothum.

Les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des associés représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre anticipativement et de mettre en liquidation la société SERVICE ELEVAGE ET GENETIQUE DE LA CENTRALE PAYSANNE LUXEMBOURGEOISE.

2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.

4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société coopérative SERVICE ELEVAGE ET GENETIQUE DE LA CENTRALE PAYSANNE LUXEMBOURGEOISE et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne Monsieur Marc Fisch, agriculteur, né à Luxembourg, le 7 septembre 1965, demeurant à L-8525 Calmus, 17, Haaptstrooss, et Monsieur Paul Huberty, expert comptable, né à Luxembourg, le 19 janvier 1960, demeurant à L-3936 Mondercange, 4, op Feileschterkeppchen, comme liquidateurs de la société.

Chaque liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire de la société en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de huit cents euros, sont à la charge de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Fisch, C. Dostert, M. Gaasch, Haller, Feyder, Maquil, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 janvier 2007, vol. 540, fol. 60, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007036445/231/69.

(070032601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

Euowire, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.609,35.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 68.011.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

Pour EUROWIRE S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007036725/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06698. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Intertel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 74.637.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

Pour INTERTEL S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007036727/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06702. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

ER-Securities (Holding) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 6.463.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007036784/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04236. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Valnoc S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 89.380.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007036786/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05090. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Archer Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 124.711.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the third day of January.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BARCLAYS PRIVATE BANK & TRUST (CAYMAN) LIMITED, a company limited by shares incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at First Caribbean House, Fourth Floor, Mary Street, P.O. Box 487GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 029978, here represented by Cécile Henlé, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on January 3, 2007,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities. The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

I. BARCLAYS PRIVATE BANK & TRUST (CAYMAN) LIMITED is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of ARCHER INVESTMENTS LTD, a company limited by shares incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at First Caribbean House, Fourth Floor, Mary Street, P.O. Box 487GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 067870 (the Company).

II. That by a resolution of the sole director of the Company validly adopted on January 3, 2007, a copy of which shall remain annexed to the present deed, the Company resolved to transfer its registered office, the principal establishment and the place of effective management of the Company from First Caribbean House, Fourth Floor, Mary Street, P.O. Box 487GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, to the City of Luxembourg with immediate effect without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of the Cayman Islands to give effect to that resolution have been duly performed.

III. That it results from the balance sheet of the Company that, as of the date hereof, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital of the Company, a copy of such balance sheet, having been signed ne varietur by the proxyholder on behalf of the Sole Shareholder and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office and central administration of the Company from the Cayman Islands to the City of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name ARCHER INVESTMENTS S.A R.L. and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office and central administration of the Company to the City of Luxembourg;

3. Approval of the balance sheet of the Company as at December 28, 2006;

4. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg company act, with the Company having a share capital of eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000.-) divided into one hundred eighty (180) shares with a par value of one thousand United States Dollars (USD 100.-) each and reallocation of shares following consolidation of number of shares in issue;

5. Acknowledgement of the resignation of EAGLE MANAGEMENT SERVICES LIMITED as sole director of the Company, effective as of the date of this deed, and granting EAGLE MANAGEMENT SERVICES LIMITED full discharge for the performance of its duties as sole director of the Company;

6. Appointment of two (2) managers of the Company for an unlimited duration, effective as of the date of this deed; and

7. Establishment of the registered office and central administration of the Company at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg. Thereupon, the appearing party requested the undersigned notary to record that:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office and central administration of the Company from the Cayman Islands to the City of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Sole Shareholder further declares that all formalities required under the laws of the Cayman Islands to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name ARCHER INVESTMENTS S.À R.L., accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder approves the balance sheet of the Company as at December 28, 2006, a copy of which shall remain attached to the present deed.

Fourth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg laws.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée),

under the name of ARCHER INVESTMENTS S.À R.L. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000.-) represented by one hundred eighty (180) shares in registered form, with a par value of one thousand United States Dollars (USD 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company. A share transfer

will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers need not be partners.

7.2 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the sole manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General Meetings of Partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

Reallocation of shares

As a result of the consolidation of the number of shares representing the share capital of the Company, BARCLAYS PRIVATE BANK & TRUST (CAYMAN) LIMITED shall receive one hundred eighty (180) shares of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each.

As a result, the share capital has been allocated as follows:

BARCLAYS PRIVATE BANK & TRUST (CAYMAN) LIMITED: one hundred eighty (180) shares in registered form, with a par value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation, effective at the date of this deed, of EAGLE MANAGEMENT SERVICES LIMITED, as sole director of the Company and to grant EAGLE MANAGEMENT SERVICES LIMITED full discharge for the performance of its duties as sole director of the Company.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons with effect as of today as managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr Edmond Van De Kelft, Company Director, born in Antwerp, Belgium on April 29, 1939, residing at Ave. Frankrijklei 57, Antwerp B2000, Belgium; and
- Mr Ekkehart Kessel, Company Director, born in Aachen, Germany, on January 22, 1942, residing at 86, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to establish the registered office and central administration of the Company at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le troisième jour de janvier.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BARCLAYS PRIVATE BANK & TRUST (CAYMAN) LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à FirstCaribbean House, quatrième étage, Mary Street, P.O. Box 487GT, George Town, Grand Cayman, les Iles Cayman, immatriculée auprès du Registre des sociétés des Iles Cayman (Registrar of Companies of the Cayman Islands) sous le numéro 029978,

ici représentée par Maître Cécile Henlé, avocat à la Cour, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 janvier 2007, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement. La partie comparante requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. BARCLAYS PRIVATE BANK & TRUST (CAYMAN) LIMITED est l'associé unique (l'Associé Unique) de ARCHER INVESTMENTS LTD, une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à FirstCaribbean House, quatrième étage, Mary Street, P.O. Box 487GT, George Town, Grand Cayman, les Iles Cayman, immatriculée auprès du Registre des sociétés des Iles Cayman (Registrar of Companies of the Cayman Islands) sous le numéro 067870 (la Société).

II. Que par résolution de l'administrateur unique de la Société en date du 3 janvier 2007, une copie de laquelle restera annexée au présent acte, la Société a décidé de transférer son siège social, son principal établissement et le lieu de gestion effective de la Société de FirstCaribbean House, quatrième étage, Mary Street, P.O. Box 487GT, George Town, Grand Cayman, les Iles Cayman, à Luxembourg-Ville, avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais au contraire, avec complète continuation de sa personnalité juridique. Toutes les formalités requises par le droit des Iles Cayman afin de donner effet à cette décision ont d'ores et déjà été accomplies.

III. Qu'il résulte du bilan de la Société que, à ce jour, l'actif net de la Société correspond au moins à la valeur du capital social de la Société, une copie de ce bilan ayant été signée ne varietur par l'Associé Unique et le notaire, restera annexée au présent acte et sera déposée en même temps auprès de l'administration de l'enregistrement.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société des Iles Cayman à Luxembourg-Ville avec effet immédiat sans que la Société soit dissoute, mais au contraire avec une complète continuité légale et statutaire;
2. Adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée avec le nom ARCHER INVESTMENTS S.À.R.L. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert de son siège social et de l'administration centrale de la Société à Luxembourg-Ville;
3. Approbation du bilan de la Société au 28 décembre 2006;
4. Modification et refonte complète des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les lois luxembourgeoises, en conséquence de la Société devenant une société de droit luxembourgeois régie par la loi sur les sociétés, la Société ayant un capital social de dix-huit mille US Dollars (USD 18.000,-) divisé en cent quatre-vingt (180) parts sociales ayant une valeur nominale de cent US Dollars (USD 100,-) chacune et réallocation des parts sociales suivant consolidation du nombre de parts sociales en émission;

5. Reconnaissance de la démission, effective à la date du présent acte, de EAGLE MANAGMENT SERVICES LIMITED en qualité de gérant unique de la Société et décharge pleine et entière de EAGLE MANAGMENT SERVICES LIMITED pour l'exécution de son mandat de gérant unique de la Société;

6. Nomination de deux (2) nouveaux gérants de la Société pour une durée illimitée à compter de la date du présent acte; et

7. Etablissement du siège social et de l'administration centrale de la Société au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Ces faits exposés, la partie comparante prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social et l'administration centrale de la Société des Iles Cayman vers la ville de Luxembourg avec effet immédiat, sans que soit dissoute la Société mais, au contraire, avec une complète continuité légale et statutaire. L'Associé Unique déclare en outre que toutes les formalités requises selon les lois des Iles Cayman afin de donner effet à un tel transfert, ont été dûment remplies.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée avec le nom ARCHER INVESTMENTS S.ÀR.L., accepte la nationalité luxembourgeoise et sera, à la date du présent acte, soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé Unique approuve le bilan de la Société au 28 décembre 2006 dont une copie restera attachée au présent acte.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de procéder à une refonte complète des Statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les lois luxembourgeoises.

Les Statuts modifiés de la Société se liront comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi par le présent acte parmi le(s) signataire(s) et tous ceux devenant propriétaires des parts émises ci-après, une société à responsabilité limitée sous la dénomination ARCHER INVESTMENTS S.ÀR.L. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le gérant unique, ou le conseil de gérance de la Société, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé uniquement, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque crédit, le risque de change, le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt et tout autre risque.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à dix-huit mille dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 18.000,-), représenté par cent quatre-vingt (180) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, si tel est le cas, de l'assemblée générale des associés, délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales émises.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi. 6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommé(s) par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Dans le cas où plusieurs gérants auront été nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Aucune convocation préalable n'est requise si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, par télégramme, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers, par la signature unique de n'importe quel gérant de la Société ou, le cas échéant, par la ou les signature(s) simples ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des présents Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit que ce soit par courrier, télégramme, téléfax ou courrier électronique.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsqu'il n'y a pas plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés peuvent être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original ou par télégramme, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant ensemble, au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un bilan avec l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Chaque associé peut consulter l'inventaire et le bilan susmentionnés au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social, après continuation de la Société à Luxembourg débutera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2007.

Réallocation des parts sociales

En conséquence de la consolidation du nombre de parts qui représentent le capital social de la Société, BARCLAYS PRIVATE BANK & TRUST (CAYMAN) LIMITED reçoit cent quatre-vingt (180) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune.

En conséquence de ce qui précède, le capital social est détenu comme suit: BARCLAYS PRIVATE BANK & TRUST (CAYMAN) LIMITED: cent quatre-vingt (180) parts sociales, avec une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune.

Cinquième résolution

L'Associé Unique prend acte de la démission, effective à la présente date, de EAGLE MANAGMENT SERVICES LIMITED en qualité de gérant unique de la Société et décide de lui octroyer pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat de gérant unique de la Société.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes, avec effet immédiat, en tant que gérants de la Société pour une durée illimitée:

- M. Edmond Van De Kelft, Administrateur de sociétés, né à Anvers, Belgique, le 29 avril 1939, demeurant 57, avenue Frankrijklei, B2000 Anvers, Belgique, et

- M. Ekkehart Kessel, Administrateur de sociétés, né à Aarchen, Allemagne, le 22 janvier 1942, demeurant 86, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Septième résolution

L'Associé Unique décide d'établir le siège social et l'administration centrale de la Société au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été créé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Henle, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, vol. 157S, fol. 23, case 8. — Reçu 3.880,14 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007036451/211/506.

(070032234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

Multi Metal Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.455.200,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 104.878.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite

en date du 14 février 2007, les associés de la Société

- ont nommé Dr. Wolfgang Zettel en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société à partir du 1^{er} février 2007 pour une durée indéterminée;

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Michael Dees, né le 15 novembre 1973 à West Lafayette aux Etats-Unis, gérant, avec adresse professionnelle à 630, Fifth Avenue, 30th Floor, New York, NY 10111, Etats-Unis, gérant de catégorie A

Robert J.S. Roriston, né le 30 janvier 1960 à Ndola en Zambie, gérant, avec adresse professionnelle à 630, Fifth Avenue, 30th Floor, New York, NY 10111, Etats-Unis, gérant de catégorie A

Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trèves en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle à 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B

Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle à 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B

- ont décidé de transférer le siège de la Société de son adresse actuelle, 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, à l'adresse suivante:

59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MULTI METAL INVESTMENT S.à r.l.

S. Lambert

Gérant

Référence de publication: 2007036557/5267/31.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00053. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Cetinblew Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 106.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007036734/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06924. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Berg Capital, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.609,35.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 67.999.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

Pour BERG CAPITAL S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007036729/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06696. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Gapel Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.977.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2007.

Pour GAPEL INVESTMENTS S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007036722/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05386. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Beaulieu Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 71.344.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007036732/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06863. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Walk 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 104.762.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 46318 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007037063/211/11.

(070033391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

ProLogis European Finance V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.917.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l.
Gérant
P. Cassells
Gérant

Référence de publication: 2007036702/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04497. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Ednarts Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.275.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2007.

Pour EDNARTS INVESTMENTS S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007036712/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05390. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Ballymore Projects Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.143.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 1^{er} mars 2007

1. La démission de Monsieur Enzo Guastaferrri et de Monsieur Ajay Laxman a été acceptée.
2. Monsieur Jean And, employé privé, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, né le 17 juillet 1971 à Adana en Turquie est nommé gérant de catégorie B pour une période illimitée.
3. Monsieur Stephen Marshall, employé privé, résidant professionnellement au Pointe North, 3 Greenwich View Place, Millharbour, London, E14 9NN, né le 17 novembre 1958 à Southampton au Royaume-Uni est nommé gérant de catégorie A pour une période illimitée.
4. Le siège social de la société a été transféré du 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BALLYMORE PROJECTS SARL

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007036709/1649/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00506. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Quadragon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 75.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007036741/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06896. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Field Point I-A RE 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.587.

Auszug der Beschlüsse vom alleinigen Gesellschafter vom 5. Januar 2007

Als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung sind anzunehmen;

* folgende Person

- Herrn Luuk Jacobs, geboren am 6. November 1965 in Bergeyk, Holland, wohnhaft in 8, rue de Luxembourg, L-8140 Bridel als B Geschäftsführer mit sofortiger Wirkung für eine unbestimmte Dauer.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. Februar 2007.

FIELD POINT I-A RE 7 S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2007036742/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00448. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Aura Holding Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 29.092.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 23 février 2007, VALON S.A., R.C.S. Luxembourg B 63.143, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, LANNAGE S.A., R.C.S. Luxembourg B 63.130, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et KOFFOUR S.A., R.C.S. Luxembourg B 86.086, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg ont été appelées aux fonctions d'administrateurs en remplacement de Marie-Joseph Renders, Paul Sunnen et Marie-Paul Van Waelem, démissionnaires. AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.115 a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de EWA REVISION S.A., démissionnaire. Les mandats des nouveaux administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Lors de la même assemblée, le siège social a été transféré au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 février 2007.

Pour AURA HOLDING SOCIETE ANONYME

EXPERTA LUXEMBOURG

C. Day-Royemans / L. Heck

Vice-President / -

Référence de publication: 2007036752/1017/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB07010. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Globus Research & Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 20.712.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007036767/1185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB07014. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Field Point RE VII, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.071.

Als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung sind anzunehmen;

- folgende Personen

- Herrn Luuk Jacobs, geboren am 6. November 1965 in Bergeyk, Holland, wohnhaft in 8, rue de Luxembourg, L-8140 Bridel als B Geschäftsführer;

- Herrn James L. Varley, geboren am 29. Juli 1965 in New-York, USA, wohnhaft in 183, Cedar Shore Drive. Massapequa, New York, USA als A Geschäftsführer.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. Februar 2007.

FIELD POINT RE VII

Unterschrift

Référence de publication: 2007036753/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00425. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Eviend S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 113.649.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 5 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007036775/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06651. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Tadfin Participations S. à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Tadfin Participations S.A.).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 53.924.

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de TADFIN PARTICIPATIONS S.A., RCS Luxembourg B n° 53.924, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 10, rue Beaumont.

La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 février 1996, publié au Mémorial, Série C n° 227 du 6 mai 1996. Les statuts furent modifiés plusieurs fois et en dernier lieu par acte de Maître André Jean Joseph Schwachtgen en date du 31 décembre 2004, publié au Mémorial C n° 458 du 18 mai 2005.

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Claude Geiben, maître en droit.

Monsieur le Président nomme comme secrétaire Madame Hortense Hubertymuller, employée privée.

L'assemblée élit scrutateurs Madame Maria Susca-Radogna employée privée, et Madame Maria Fiorani-Longo, employée privée. Les membres du bureau ont tous leur adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et par les membres du bureau, laquelle liste restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1) Adaptation du capital social.
- 2) Transformation de la S.A. en S.à.r.l. sur base de l'article 3 alinéa 5 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
- 3) Attribution des parts sociales de la S.à.r.l. aux actionnaires de la S.A.
- 4) Adaptation des nouveaux statuts.
- 5) Nomination d'un collègue de gérance.
- 6) Nomination d'un commissaire aux comptes
- 7) Fixation du siège social de la société.

Tous les actionnaires reconnaissent qu'ils se considèrent dûment convoqués, même en l'absence d'une convocation formelle et préalable.

Monsieur le président expose que le groupe TAD, duquel la Société fait partie, a réussi à conclure des arrangements avec d'autres groupes italiens et avec les principales banques créancières qui sont de nature à consolider considérablement ses engagements envers les tiers.

Il apert de ces accords que la transformation de la Société de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à.r.l.) est devenue une nécessité. Les différents points à l'ordre du jour sont ensuite soumis au vote et l'assemblée a pris, par des votes séparés et chaque fois à l'unanimité, les résolutions qui suivent.

Premier point à l'ordre du jour

L'assemblée considère les comptes sociaux intérimaires de la Société, comme présentés par le collège d'administration. Malgré que ceux-ci ne soient pas encore révisés, il est constaté qu'ils affichent des résultats qui recommandent qu'il soit tenu compte des dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915, telle que celle-ci a été modifiée.

Considérant que la Société a réussi à consolider ses engagements et qu'elle se trouve en un état de réorganisation par lequel elle se transformera en une société à responsabilité limitée et que ses activités futures prendront un tout autre développement, les actionnaires ont pris une

Première résolution

Il est décidé que la Société n'est pas dissoute, qu'elle continuera ses activités et qu'elle entreprendra les mesures adéquates aux fins de redéfinir son capital social, à la suite de la présentation des comptes après révision.

Deuxième point à l'ordre du jour

L'assemblée considère la nécessité de la transformation de la Société en S. à r.l., restant toujours soumise au droit luxembourgeois, en vertu des dispositions de l'article 3 alinéas 5 et 6 de la loi du 10 août 1915 et prend sa

Deuxième résolution

Sans constituer une personnalité juridique nouvelle, il est décidé de transformer la S.A. existante en une S. à r.l.

Le transfert se fait avec tous les actifs et tous les passifs de la S.A., tout compris et rien excepté de façon que la société continue ses activités comme par le passé, ayant uniquement changé de type de société et s'étant dotée de nouveaux statuts conformes aux lois qui régissent les S. à r.l.

Il est encore constaté par l'assemblée qu'il n'existe aucune disposition dans le contrat constitutif de la Société sous le type de S.A. qui interdise la transformation envisagée.

Le notaire instrumentant constate la véracité de ce qui est exposé à l'alinéa qui précède.

Troisième point à l'ordre du jour

Il est constaté que la S.A. à transformer en S. à r.l. comporte un capital social de € 31.768.000,- actuellement divisé en 400.000 actions d'une valeur nominale de € 79,42 chacune. Ce capital a été entièrement souscrit et libéré à sa constitution respectivement lors des augmentations qui sont intervenues par après, ce qui a été chaque fois dûment constaté et certifié exact par les notaires qui étaient instrumentant à ces occasions.

Troisième résolution

Le capital social est adapté à la loi qui régit les Sà r.l. et est maintenu à la somme de € 31.768.000,- et est divisé en 400.000 parts sociales d'une valeur nominale de € 79,42 chacune.

Toutes les parts sociales sont émises au nom de leur propriétaire et sont inscrites dans le registre des parts sociales tenu au siège de la Société.

Les parts sociales ainsi créées par conversion d'actions restent attribuées aux actionnaires dans les mêmes proportions qu'elles ne le furent, à savoir:

	Parts sociales
Madame Maria Grazia Agarini-Cilotti, Milan	8.000
Monsieur Luigi Agarini, Milan	311.998
NASTASIA S.A. Luxembourg	60.002
APOTEA S.r.l., Milan	20.000
Total:	<u>400.000</u>

Quatrième point à l'ordre du jour

En exécution des décisions qui viennent d'être prises l'assemblée décide de doter la Société des statuts ici repris dans la

Quatrième résolution

Art. 1^{er} . Il existe entre les propriétaires des parts représentatives du capital social et tous ceux qui deviendront propriétaires de parts dans la suite, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée TAD FIN PARTICIPATIONS S.à.r.l.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du collège de gérance en tout autre lieu de celle commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du collège de gérance, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les associés.

La Société peut, par décision du collège de gérance, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, succursales, agences et bureaux.

Art. 4. La Société a pour objet social toute activité directement ou indirectement liée à l'industrie sidérurgique, au commerce des produits et sous-produits de la sidérurgie, ainsi que la prestation de tous services y connexes, notamment, mais non limitativement, études, travaux de recherche, coordination administrative, comptable ou financière, assistance technique. La Société peut exercer cette activité tant par elle-même que par des entreprises dans lesquelles elle détient des participations importantes.

La Société a encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elles s'intéressent, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations destinées à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente-et-un millions six cent soixante-dix-huit mille euros (31.768.000,- €) représenté par quatre cent mille (400.000) parts d'une valeur nominale de soixante-dix-neuf euros et vingt cents (79,42 €) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les parts sont nominatives et sont cessibles conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. La Société est administrée par un collège de gérance composé de deux membres. Le collège élit en son sein un président.

Art. 7. Le collège de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée des associés, Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le collège de gérance peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée par la signature collective des deux gérants.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son collège de gérance.

Art. 9. Le collège de gérance se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent.

Art. 10. Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes. Il est nommé pour un terme n'excédant pas six années. Il est rééligible.

Art. 11. L'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars. Chaque année, le trente et un mars, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le collège de gérance établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle est convoquée par le président et se réunit de plein droit avant le trente septembre au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le collège de gérance est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi comme en matière de sociétés anonymes.

Art. 13. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Cinquième point à l'ordre du jour et cinquième résolution

Le collège de gérance est composé de deux co-gérants à savoir:

- Dott. Nicola Cinelli, commercialista, demeurant à Milan;
- Dott. Federico Caporale, commercialista, demeurant à Milan.

Les cogérants ont indiqué L-1219 Luxembourg, rue Beaumont n ° 23 comme adresse professionnelle pour leurs fonctions au sein de la Société.

Dott. Nicola Cinelli est nommé président du collège de gérance.

Les co-gérants sont élus pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Sixième point à l'ordre du jour et sixième résolution

La société anonyme BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., avec siège social à L-1528 Luxembourg, boulevard de la Foire n ° 5, est élu commissaire aux comptes.

Elle est élu pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007.

Septième point à l'ordre du jour et septième résolution

Le siège social de la Société est fixé à L-1219 Luxembourg, rue Beaumont n ° 23.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée à 15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Geiben, H. Huberty-Muller, M. Susca-Radogna, M. Fiorani-Longo, M. Schaeffer.
Enregistré à Remich, le 2 janvier 2007, REM 2007 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 12 février 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007036457/5770/184.

(070032630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

Walk 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 104.763.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 46319 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007037062/211/11.

(070033387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

IFC, Independent Funding Company Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 81.946.

In the year two thousand seven, on the first day of February.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of INDEPENDENT FUNDING COMPANY HOLDING S.A., in short IFC S.A., a société anonyme having its registered office in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, constituted by a deed of the undersigned notary on the 18th of April 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 1070 of November 27th, 2001.

The meeting was opened by Mrs Marie-Laure Aflalo, company's director, residing professionally in Luxembourg, 23, rue Aldringen, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Séverine Germini, employee, residing professionally in Luxembourg, 23, rue Aldringen.

The meeting elected as scrutineer Mr Albert Aflalo, company's director, residing professionally in Luxembourg, 23, rue Aldringen.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

- 1) To change the object of the company and to amend Article 4 of the Articles of Incorporation.
- 2) Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The general meeting decides to change the object of the company and to amend Article 4 of the Articles of Incorporation, which will now reads as follows:

« **Art. 4.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.»

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand euro (1,000.-EUR).

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le premier février.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INDEPENDENT FUNDING COMPANY HOLDING S.A., en abrégé IFC S.A. avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1070 du 27 novembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Laure Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, rue Aldringen,

qui désigne comme secrétaire Madame Séverine Germini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, rue Aldringen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Changement de l'objet social de holding 29 en soparfi et modification de l'article 4 des statuts.

2) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et de modifier l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au

contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-L. Aflalo, S. Germini, A. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, vol. 157S, fol. 77, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007036454/220/111.

(070032524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

ProLogis European Finance VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.981.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2007036682/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04471. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Social Foundation Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 39.877.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 19 février 2007

L'Assemblée décide de transférer le siège social à l'adresse suivante:

126, rue Cents, L-1319 Luxembourg

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 23 février 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE SCHEIWEN - NICKELS & ASSOCIES S.à r.l.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007036690/1132/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00110. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Kravitz & Ashe Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.739.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société MARSH BUSINESS Inc, société de droit panamienne, ayant son siège social 2nd Floor, East 54th Street, Panama laquelle dernière est représentée aux fins des présentes par Annalisa Ciampoli, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 19 janvier 2007.

La prédite procuration, signée ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les «Statuts») d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et qu'ils ont arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de KRAVITZ & ASHE INVESTMENTS S.A., (ci-après, la «Loi sur la Titrisation de 2004»).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, («Luxembourg»). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration»).

Lorsque le Conseil d'Administration estime que les événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société Luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la société. La société est constituée pour une période indéterminée.

La Société pourra être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts, telle que prescrite à l'article 23 ci-après.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004. A cet effet, la Société peut, entre autre, acquérir ou assumer, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la détention de titres, de créances et de tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels ainsi que ceux liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur et le rendement dépendent de ces risques.

La Société peut prendre en charge ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou biens, en garantissant les dettes ou les engagements ou en s'obligeant de toute autre manière.

La Société peut procéder à (i) l'acquisition, la détention de la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus). La Société peut aussi acquérir, détenir ou céder des participations dans des sociétés de personnes ou d'autres entités.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, de warrants, de parts bénéficiaires, d'actions ordinaires et / ou préférentielles de tout type de créance, y compris de façon indépendante ou sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et / ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société.

Conformément à, et dans la mesure permise par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut également consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son «trustee» ou son mandataire, s'il y en a) et/ou toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne pourra nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêts et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leur sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Conformément à la Loi sur la Titrisation 2004, le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs compartiments (représentant les actifs de la Société attribuables à une émission d'obligations) correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société tel que défini plus avant dans l'article 9 ci-dessous.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Des actions préférentielles pourront être émises par la suite, conformément à l'article 44 de la loi sur les sociétés commerciales de 1915.

Il résultera de ces actions préférentielles une participation préférentielle aux bénéfices ordinaires et aux bonis de liquidation de la Société ou aux bénéfices du Compartiment, dans le cas où les actions préférentielles ont été affectées à un Compartiment donné, conformément à l'article 9 ci-dessous, (correspondant à un total de 5%) de leur valeur nominale et à la totalité du rendement engendré par l'investissement de la prime d'émission rattachée aux actions préférentielles, s'il y en a. Ces actions préférentielles confèrent également un droit de remboursement préférentiel de leur apport à la Société, sous forme de capital social et de prime d'émission, au moment de la liquidation de la Société ou le cas échéant, de la liquidation du Compartiment correspondant.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 23 ci-après.

Sous réserve des conditions et limitations énumérées ci-dessous, le Conseil est autorisé à procéder de temps en temps, lorsqu'il en prend la décision, à l'augmentation du capital social de la Société pour le porter à un montant total de trois millions d'euros (3.000.000,- EUR) en tout ou partie, et à accepter des souscriptions pour l'émission d'actions pendant une période expirant au cinquième anniversaire de la date du présent acte. La durée de ce pouvoir peut être prolongée de temps en temps par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, de la manière requise pour la modification des Statuts.

Le Conseil est par la présente autorisé à déterminer les conditions relatives à toute émission d'actions sous la présente section, à émettre de nouvelles actions avec ou sans prime et, avec ou sans droits de souscription préférentiels, et à émettre ces actions en tant qu'actions ordinaires ou en tant qu'actions préférentielles.

Le Conseil peut accepter, dans les limites de la loi, toute souscription en nature ou en espèces pour de telles nouvelles actions.

Le Conseil peut émettre des actions rachetables tel que prévu par l'article 49-8 de la Loi de 1915.

Lorsque le Conseil accomplit une augmentation partielle ou totale du capital social conformément au capital social autorisé, il devra faire le nécessaire pour modifier le présent Article 5 afin d'enregistrer cette augmentation. Le Conseil est en outre autorisé et mandaté de prendre ou d'autoriser les mesures nécessaires en vue de l'exécution et la publication de cette modification, tel que prévu par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert des actions nominatives s'il y en a se fera par une déclaration écrite de transfert, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la société.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société peuvent être nominatives ou au porteur.

Art. 9. Compartiments. Le Conseil peut créer un ou plusieurs Compartiments qui peuvent se différencier, entre autres, par la nature des risques ou des biens acquis, les conditions d'émissions de ceux-ci, selon la devise ou selon d'autres caractéristiques. Les règlements et conditions relatifs aux valeurs mobilières émises pour les différents Compartiments ainsi que leur objet respectif sont déterminés par le Conseil. Tout détenteur de valeurs mobilières émises par la Société est réputé accepter sans réserve et être lié aux conditions applicables à ces valeurs mobilières ainsi qu'aux présents Statuts du fait même de la souscription de ces valeurs mobilières. Chaque Compartiment peut émettre des titres de créance, des obligations, des certificats, des warrants, des parts bénéficiaires, des actions ordinaires et / ou préférentielles et tout autre type de créance.

Sous réserve de droits particuliers ou de restrictions temporaires attachées aux valeurs mobilières, telles que peuvent les prévoir les présents Statuts, ou tout autre document, si un Compartiment est liquidé, son actif sera réparti comme suit:

(a) Premièrement, en paiement ou remboursement de tous les frais, charges, dépenses, honoraires, dettes et autres montants, en ce compris les taxes devant être payées (autres que ceux listés au point (b) suivant) dont est redevable ce Compartiment;

(b) Deuxièmement, en paiement proratisé de tous montants dus aux détenteurs de ces valeurs mobilières.

Aucune valeur mobilière ne sera émise dans un Compartiment à des conditions autorisant les détenteurs de la valeur mobilière de participer à l'actif de la Société autre que l'actif relevant du Compartiment concerné. Si le produit de la réalisation de l'actif d'un Compartiment est insuffisant pour payer tous les montants dus sur cet instrument conformément aux conditions d'émission et aux présents Statuts, les détenteurs n'auront aucun recours à l'encontre de la Société en raison de l'insuffisance ni à l'encontre d'aucun autre Compartiment ou de tout autre élément d'actif de la société.

Les Compartiments correspondent chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société.

Les droits des détenteurs d'instruments relatifs à un Compartiment et les droits des créanciers sont limités aux actifs de ce Compartiment, lorsqu'ils sont relatifs à un Compartiment ou nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un Compartiment. L'actif d'un Compartiment répond exclusivement des droits des détenteurs d'instruments relatifs à ce Compartiment et de ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment. Dans les relations entre les détenteurs de valeurs mobilières, chaque Compartiment est traité comme une entité à part.

Les honoraires, dépenses et autres dettes encourus au nom de la Société dans sa globalité, sont des dettes générales de la Société sans que l'Actif des Compartiments n'en réponde, à moins que le Conseil n'en décide autrement.

Le Conseil vérifiera, dans la mesure du possible, que ces créanciers renoncent à recourir à l'actif des compartiments.

Le Conseil doit établir et maintenir des comptes séparés pour chaque Compartiment de la Société dans le but de déterminer les droits des détenteurs de valeurs mobilières de chaque Compartiment dans le cadre des Statuts et des conditions des valeurs mobilières, de tels comptes étant une preuve décisive de tels droits en absence d'erreur manifeste.

Lorsqu'il est question d'actifs de la Société que le Conseil, ou tout autre personne agissant pour le Conseil, ne considère pas comme se rattachant à un Compartiment particulier, le Conseil pourra déterminer discrétionnairement les critères selon lesquels ces actifs seront alloués ou répartis parmi les Compartiments, et le Conseil aura le droit de changer à tout moment ces critères.

Sauf clause contraire dans les conditions applicables au Compartiment, le Conseil (ou son délégué) est chargé de la liquidation séparée des Compartiments, à moins qu'une telle liquidation n'intervienne dans le cadre d'une liquidation générale de la société.

L'actif et le passif de la Société et de chaque Compartiment devront être évalués conformément aux principes comptables luxembourgeois, à la loi luxembourgeoise et aux méthodes d'évaluation adaptées aux risques et/ou actifs détenus dans le Compartiment concerné, telles que décrites dans les conditions y relatives.

Art. 10. Assemblée des actionnaires de la Société. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le trente mai de chaque année à 12.30 heures.

Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration décide souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 11. Délais de convocation, quorum, procuration, avis de convocation. Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 12. Administration de la Société. La société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Les actionnaires détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou tout autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

La Société indemniserà tout administrateur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et testamentaires et administrateurs des dépenses raisonnablement occasionnées par tous actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur ou fondé de pouvoir.

Art. 13. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut nommer un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature, (et les motifs), de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment.

Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix

des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 13. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conformes aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 14. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président du Conseil d'Administration qui en saura assumer la présidence ou par deux administrateurs de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en existe un) ou par tout administrateur de la Société.

Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la loi sur la Titrisation de 2004.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les sociétés commerciales (ci-après, la «Loi de 1915») ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, administrateur ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière. La nomination d'un administrateur nécessite l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 17. Signatures autorisées. La Société se trouve engagée par la signature de deux administrateurs conjointement.

Art. 18. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre Société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateurs, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra ratifier une telle transaction.

Art. 19. Réviseur d'Entreprises. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise indépendants.

Le ou les réviseurs seront nommés par le conseil d'administration conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004.

Le conseil d'administration déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assumeront leurs fonctions.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en tout autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et devront être payés aux lieux et places choisis par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'admini-

nistration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

Les bénéfices accumulés par la Société, y compris ceux se rapportant le cas échéant à un compartiment, résultent en un engagement immédiat et irrévocable, comptabilisé dans un poste déductible conformément à l'article 89 c) de la Loi sur la Titrisation de 2004, au profit des détenteurs de parts bénéficiaires ou d'actions de la Société ou du Compartiment en question, sans prise en compte de la date réelle du paiement des dividendes ou des montants de rachat à ces détenteurs de parts bénéficiaires ou d'actions provenant des bénéfices ou de la comptabilisation de ces bénéfices dans un compte de réserve.

Art. 22. Dissolution et liquidation. La société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les Statuts, auxquelles il est fait référence à l'article 23 ci-dessous. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 23. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires de la Société dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

Art. 24. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915 ainsi qu'à la Loi sur la Titrisation de 2004.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société sera tenue en 2008.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes déclarent qu'elles souscrivent les trois cent dix actions (310) actions représentant la totalité du capital social comme suit:

MARSH BUSINESS Inc, préqualifiée, trois cents actions	310
Total: trois cents dix actions	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de trois mille euros (3.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes pré qualifiées, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des réviseurs d'entreprises à un (1).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Riccardo Moraldi, né à Milan (Italie), le 13 mai 1966, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;

- Monsieur Michele Canepa, né à Gênes (Italie), le 23 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;

- Monsieur Herman J.J. Moors, administrateur de sociétés, né le 3 novembre 1944 à Bilzen (Belgique) et demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

3.- Est appelée aux fonctions de réviseur d'entreprises:

La société à responsabilité limitée CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86.770.

4.- Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

5.- Le siège social est établi à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Ciampoli, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 22 janvier 2007. REM 2007/201. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 16 février 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007036537/5770/343.

(070032554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

ProLogis European Finance IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.916.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2007036688/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04473. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Asset Restructuring, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 34.012.

Le bilan au 31 mai 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007036779/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06632. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Etosha Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 97.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007036739/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, réf. LSO-CB06891. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Carolis International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 117.192.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 29 janvier 2007, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, de son poste de commissaire avec effet immédiat.

- Nomination de la FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l., avec siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1026 Luxembourg, en tant que commissaire avec effet rétroactif en date du 7 juin 2006 (date de constitution) et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2010 et qui aura lieu en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007036877/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00450. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Airline Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 39.231.988,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 88.449.

En date du 6 février 2007, l'associé unique AIRLINE ONE LIMITED a cédé 1 de ses 2.307.764 parts sociales à la société AIRLINE TWO LIMITED.

Dès lors, l'actionnariat de la société se compose ainsi:

	Parts sociales
AIRLINE ONE LIMITED détient	2.307.763
AIRLINE TWO LIMITED détient	1

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007036861/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00477. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Airline Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 38.827.303,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 88.446.

En date du 6 février 2007, l'associé unique AIRLINE ONE LIMITED a cédé 1 de ses 2.283.959 parts sociales à la société AIRLINE TWO LIMITED.

Dès lors, l'actionnariat de la société se compose ainsi:

AIRLINE ONE LIMITED détient	2.283.958	parts sociales
AIRLINE TWO LIMITED détient	1	part sociale

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007036859/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00478. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Ventara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 57.736.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
qui s'est tenue à Luxembourg au siège social de la Société le 9 février 2007*

Première résolution

L'assemblée générale prend note de l'échéance du mandat de l'administrateur Carlo Ferrari Ardicini et décide de confirmer son mandat.

Son mandat prendra fin en même temps que celui des autres membres du conseil d'administration, à savoir lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007.

Luxembourg, le 26 février 2007.

Pour copie conforme

Pour le Conseil d'Administration

M. Sterzi / F. Docchio

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007036812/1142/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01275. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Cruise Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.224.050,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 104.227.

En date du 11 janvier 2006, MOURANT & CO TRUSTEES LIMITED a cédé la totalité de ses 845 parts sociales de catégorie A ordinaires à CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED

En date du 17 octobre 2006, CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED a cédé 86 de ses parts sociales de catégories B privilégiées à CANDOVER INVESTMENTS PLC.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007036857/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00441. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

A.Z. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.963.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 mai 2006

Sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012, les mandats de:

Madame Caterina Scotti, Madame Eliane Irthum en tant qu'administrateurs et Madame Sylvie Theisen en tant qu'administrateur et administrateur-délégué

Monsieur Fons Mangen, Ettelbrück en tant que Commissaire aux Comptes

Pour extrait sincère et conforme

A.Z. INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007036974/788/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04322. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Fetia Ura S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 107.987.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la société réunie en date du 14 février 2007

1. L'assemblée générale des actionnaires a renouvelé les mandats de

Monsieur Olivier Ferrer, né le 5 mars 1969 à Orange (France), demeurant à 6, rue Beck, L-1222 Luxembourg;

Monsieur Pascal Mati, né le 27 mai 1977 à Papeete (Ile de Tahiti-Polynésie Française) demeurant 4800, Fara PK, F-CT.MER Tavaró;

Monsieur Henri Gustave Brackman, né le 2 août 1947 à Bourg-la-Reine (France) demeurant à Lot 14, Temaruata, F-98718 Punaauia;

en qualité d'administrateurs de la Société jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société, appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2006.

2. L'assemblée générale des actionnaires a décidé de renouveler le mandat de la société OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL Sarl en qualité de commissaire aux comptes, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 97.326 et ce jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007036953/280/25.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06578. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

CYBERservices Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 108.163.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 janvier 2007

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de renouveler le mandat du gérant de la Société, Monsieur François Georges, demeurant à L-1660 Luxembourg, 30, Grand Rue et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007036958/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB03980. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Fidufisc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 73.560.

Le bilan établi au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

Pour FIDUFISC S.A.
FIDUCIAIRE FORIG SC
Signature

Référence de publication: 2007036950/4906/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, réf. LSO-CC00578. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070032807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Hamer S.A., Société Anonyme,

(anc. Carrera Motors S.A.).

Siège social: L-4410 Soleuvre, 4, Zone Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 53.727.

L'an deux mille sept, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CARRERA MOTORS S.A., avec siège social à L-4985 Sanem, 4, rue du Verger, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 53.527, constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 25 janvier 1996, publié au Mémorial C, numéro 192 du 16 avril 1996 et dont les statuts ont été modifiés suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 3 juin 2002, publiée au Mémorial C, numéro 1406 du 27 septembre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Daniel Hamer, employé privé, demeurant à Sanem.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Transfert du siège social de L-4985 Sanem, 4, rue du Verger, à L-4410 Soleuvre, Zone Um Woeller.
- 2) Changement de la dénomination de la société de CARRERA MOTORS S.A. en HAMER S.A.
- 3) Modification subséquente des deux premiers alinéas de l'article 1^{er} des statuts de la société.
- 4) Insertion d'un deuxième paragraphe à l'article 5 des statuts, ayant la teneur suivante:

«Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.»

5) Révocation de Madame Carole Muller et de la société EVERFIRST TRADING LIMITED comme administrateurs et décharge à leur donner.

6) Acceptation de la démission de Monsieur Daniel Hamer comme administrateur-délégué et décharge à lui donner.

7) Reconduction pour une période de six ans du mandat d'administrateur de Monsieur Daniel Hamer.

8) Révocation de la société anonyme FIDUCIAIRE EPIS S.A. comme commissaire aux comptes et décharge à lui donner.

9) Nomination de Monsieur Francis Muller comme nouveau commissaire aux comptes et détermination de la durée de son mandat.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-4985 Sanem, 4, rue du Verger, à L-4410 Soleuvre, Zone Um Woeller.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de CARRERA MOTORS S.A. en HAMER S.A.

Troisième résolution

Afin de tenir compte des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les deux premiers alinéas de l'article 1^{er} des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . premier et deuxième alinéas.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de HAMER S.A. Le siège social est établi à Soleuvre.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'insérer un deuxième paragraphe à l'article 5 des statuts, ayant la teneur suivante:

«Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de révoquer Madame Carole Muller et la société EVERFIRST TRADING LIMITED comme administrateurs de la société et leur donne décharge de leurs mandats.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Daniel Hamer comme administrateur-délégué de la société et lui donne décharge de sa fonction.

Septième résolution

L'assemblée décide de reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur Daniel Hamer, employé privé, né à Luxembourg, le 22 juillet 1962, demeurant à L-4985 Sanem, 4, rue du Verger, et ce pour une période de six ans à compter de ce jour.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Huitième résolution

L'assemblée décide de révoquer la société FIDUCIAIRE EPIS S.A. comme commissaire aux comptes de la société et lui donne décharge de son mandat.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur François Muller, retraité, né à Luxembourg, le 14 mai 1938, demeurant à L-4644 Niederborn, 131, rue Dr Emile Pauly, comme nouveau commissaire aux comptes de la société, et ce pour une période de six ans à compter de ce jour.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: D. Hamer, J.-M. Weber, L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 1^{er} février 2007, vol. 437, fol. 56, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 22 février 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007036452/236/87.

(070032302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2007.

Trizec 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 121.668.

Extrait des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la société en date du 6 février 2007

Les 125 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société ont été cédées à la société TRIZEC S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69 A, boulevard de la Pétrusse, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.711 par la société TRIZEC 3 S.à r.l., établie et ayant

son siège social à L-2320 Luxembourg, 69 A, boulevard de la Pétrusse, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.220, à leur valeur nominale de EUR pour un prix de EUR 100,- chacune.

Par conséquent, la société TRIZEC S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69 A, boulevard de la Pétrusse, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.711 est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007036955/280/23.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05588. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Pacuare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 67.924.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 12 février 2007

Le Conseil d'Administration accepte la démission en tant qu'administrateur de Madame Anja Paulissen, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

En date du 12 février 2007, le Conseil d'Administration coopte en remplacement LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg
- LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg

Luxembourg, le 12 février 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007036970/655/25.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03516. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

Serin Invest Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 124.223.

—
Par la présente nous vous informons que l'adresse professionnelle de l'administrateur Roberto Berger sera désormais 12, Via Senato, I-20121 Milano, Italie.

Luxembourg, le 8 février 2007.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007036808/1142/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06175. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070033365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.
